

# **Procès-Verbal**

## **Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var**

### **Séance du mercredi 25 janvier 2017**

Membres en exercice : 13  
Membres présents : 10  
Membres votants : 12

Date de convocation : 20/01/2017

**Présents** : Serge BALDECCHI, Marie-José RUBY, Muriel HARANG-CAHOREAU, Antoine d'INGUIMBERT, Jean-Pierre GUINDEO, Annick BOYZON, Claude CARINI, Elisabeth FONQUERNIE, Christian GIRAUD, Anne-Marie VANCOILLIE.

**Absents/excusés** : Mathieu ADAMISTE, Franck HOYEZ (pouvoir à Jean-Pierre GUINDEO), Christophe VALETTE (pouvoir à Claude CARINI).

**Secrétaire** : Marie-José RUBY

#### **EXTRAITS DES DELIBERATIONS**

##### **N° 2017-01 : Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération Dracénoise**

La Loi d'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (dite Loi ALUR en date du 24 mars 2014 publiée le 27 mars 2014 n°2014-366) prévoit dans son article 136 que « *La communauté de communes ou la communauté d'agglomération existant à la date de publication de la présente loi [...] et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi.*

*Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu ».*

La Communauté d'Agglomération Dracénoise a été créée par arrêté préfectoral en date du 30 octobre 2001. Elle comprend 23 communes pour une population municipale totale de 106.325 habitants.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, les Communes sont soit déjà dotées d'un PLU, soit en cours de révision de leur POS.

De son côté, la Communauté d'Agglomération Dracénoise élabore le Schéma de Cohérence Territoriale qui va permettre de lier les différents documents d'urbanisme des Communes membres.

Dans ce contexte et à ce jour, le transfert de compétence en matière de PLU à la Communauté d'Agglomération Dracénoise ne semble pas opportun.

[...]

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,**

**S'oppose** au transfert automatique de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération Dracénoise à compter du 27 mars 2017

**Demande** au Conseil d'Agglomération de prendre acte de cette décision d'opposition

## **N° 2017-02 Acquisition d'une emprise de 3 mètres sur la parcelle de Monsieur Jean GARNERO cadastrée section D n°313**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2016-53 en date du 09 novembre 2016, le Conseil Municipal l'avait autorisé à recevoir l'acte administratif relatif à l'acquisition de la parcelle cadastrée section D n°313 appartenant à Monsieur Jean GARNERO dans son intégralité.

Par correspondance en date du 13 janvier 2017, Monsieur GARNERO fait part de sa volonté de ne céder finalement que la bande de 3 mètres la plus à l'est de la parcelle [...]

La parcelle à acquérir est d'une contenance approximative de 100 m<sup>2</sup>. Elle peut être estimée à une valeur arrondie à 100 €. Un accord de principe est intervenu avec le vendeur pour ces conditions.

[...]

**Le Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'acquérir en la forme administrative, pour un montant de 100 €, une bande de terrain d'une largeur de 3 mètres le long de la partie « Est » de la parcelle cadastrée D-313 appartenant à Monsieur Jean GARNERO.

**AUTORISE** le Maire à recevoir et authentifier, en vue de sa publication au Service de la publicité foncière (anciennement Bureau des hypothèques), l'acte administratif correspondant ;

**DIT** que, conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune sera représentée, lors de la signature de ces actes, par un Adjoint pris dans l'ordre du tableau de nomination.

## **N° 2017-03 Avance sur subvention 2017 à l'association Passion Vintage**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les subventions accordées aux associations sont votées lors de la séance du Conseil Municipal dédiée aux budgets soit généralement au mois de mars ou avril.

Afin de maintenir l'activité « cours de danse » qui s'est arrêtée en décembre 2016, l'association « Passion Vintage » a souhaité reprendre cette animation à son compte.

Aussi, afin de pouvoir rémunérer l'intervenante, l'association sollicite une avance au titre de la subvention à venir pour l'exercice 2017.

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de verser une avance sur subvention 2017 à l'association Passion Vintage à hauteur de 20% de la subvention versée en 2016 soit 200 € ;

**AUTORISE** le Maire à mandater cette somme de 200 € dès que nécessaire ;

**DIT** que la dépense en résultant sera prévue et imputée au budget communal de l'exercice 2017.

## **N° 2017-04 : Signature de la Convention AIST 2017 (médecine du travail)**

Le Maire informe le Conseil municipal que l'A.I.S.T.83 (Association Interprofessionnelle de Santé au Travail) a transmis en Mairie pour signature un projet de renouvellement de la convention « médecine professionnelle » pour l'année 2017.

Cette convention précise notamment la mission de l'AIST, les conditions d'exercice et les tarifs pour l'année 2017 (soit 109,56 € TTC par agent avec un surplus de 49,90 € TTC pour les nouveaux agents).

Elle fixe enfin les modalités de règlement et de dénonciation de la convention.

**Le Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire, après avoir pris connaissance du contenu du projet de convention, et après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de médecine professionnelle avec l'AIST pour l'année 2017.

## COMMUNICATIONS DU MAIRE

- **Corrida :**  
Sollicité par une association « anti-corrida », le Maire ne souhaite pas signer de document car le Conseil Municipal n'est pas unanime sur la question.
- **Soutien au quotidien « La Marseillaise » :**  
Le Conseil ne souhaite pas donner suite à la sollicitation.
- **Visite du Sous-Préfet du lundi 23 janvier :**  
La visite s'est très bien déroulée.  
Rencontre également avec le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture et avec la chargée de mission territoriale (interlocuteurs privilégiés de la Commune auprès de la S/Préfecture).  
Le Maire remercie élus et agents qui ont travaillé à la préparation de cette visite.
- **Voeux :**  
Le Maire s'interroge de l'opportunité réelle d'organiser la cérémonie des vœux au regard du peu de présence des habitants de la Commune, et tout particulièrement des plus jeunes et des nouveaux arrivants. A suivre.
- **Repas de fin d'année des anciens :**  
Le Maire s'interroge également sur cet évènement et sur la formule (repas ? goûter ? colis ?).  
Antoine d'INGUIMBERT reconnaît que pour cette année, le repas a été programmé un peu trop tard et que certaines personnes n'ont pas pu y participer car elles étaient déjà en famille. A suivre.
- **Toninfo :**  
Le Maire s'interroge sur la fréquence de parution du bulletin municipal.  
Mensuel ? Bimestriel ? Trimestriel ?  
Décision de poursuivre.
- **Bassin du square Jean Fustier :**  
Le square va faire l'objet de travaux de mise en accessibilité en 2017 : il convient de s'intéresser au devenir du bassin (consultation du public à organiser rapidement).
- **Travaux pour 2018 :**  
L'année 2018 pourrait être consacrée à des travaux de rénovation du réseau de distribution d'eau potable en vue du transfert obligatoire de la compétence Eau-Assainissement à la CAD en 2020.
  - transférer un réseau en bon état à la CAD en 2020,
  - limiter au maximum les besoins d'interventions ou de travaux sur le réseau après le transfert puisque la Commune sera alors tributaire de la CAD.  
L'enfouissement des lignes entre la Caravane et la route de Lorgues est également à étudier.  
Prévoir la constitution d'un groupe d'étude.
- **Méthode d'élaboration du budget souhaitée pour 2017 :**  
Elaboration d'une ébauche (Le Maire + le Secrétaire Général)  
Présentation au Bureau Municipal (Le Maire + Adjointes)  
Présentation à la Commission Finances élargie si des membres du Conseil Municipal le souhaitent  
Arbitrages (choix des opérations d'investissement pour l'année)  
Présentation et vote en séance du Conseil Municipal
- **Rappel du calendrier électoral 2017 :**
  - 23 avril 2017                   Présidentielles 1<sup>er</sup> tour
  - 07 mai 2017                   Présidentielles 2<sup>nd</sup> tour
  - 11 juin 2017                  Législatives 1<sup>er</sup> tour
  - 18 juin 2017                  Présidentielles 2<sup>nd</sup> tour

## QUESTIONS DIVERSES

- **Marie-José RUBY**

- Station d'épuration Masseboeuf :  
Réunion sur site le 18 janvier (Mairie + Maître d'œuvre + Société De Bresc) afin de repérer les emplacements des futurs tabourets de raccordement des maisons dans le Hameau.  
Les travaux débiteront fin janvier.
- Syndicat des Eaux d'Entraigues :  
Réunion préparatoire au budget du syndicat prévue le 2 mars à Saint-Antonin.  
Le budget devrait augmenter de 21% en 2017 mais aucune répercussion sur le montant de la redevance versée par la Commune.  
Note : légalement, le syndicat ne peut être maintenu que si au moins 3 EPCI (comprendre « communauté de communes, communauté d'agglomération ... ») y adhèrent, ce qui devrait probablement être le cas en 2020.

- **Antoine d'INGUIMBERT**

- La notion de « danger intrusion » est en train d'émerger au sein de l'éducation nationale.  
Il y aura probablement de nouvelles exigences pour l'école en termes de sécurité (prévoir des sorties pour évacuation en cas d'attaque/intrusion, exercices d'évacuation ...).
- L'installation téléphonique a été remise en fonctionnement
- Les boîtiers CPL nécessaires à la connexion internet et à l'impression des documents ont été remplacés

- **Jean-Pierre GUINDEO**

- Internet : 31 janvier = raccordement de la fibre  
02 février = mise en service donc effet sur le débit  
(16 méga dans un rayon de 1km autour de la Mairie)
- Compteurs LINKY : Mesures des champs électromagnétiques par l'ANFr (Agence Nationale des Fréquences) qui a établi que les rayonnements sont largement inférieurs aux seuils de références réglementaires.
- Visite de la commission de sécurité du 11 janvier au Château Mentone : un avis favorable sera soumis au vote lors de la prochaine séance plénière
- Agenda d'accessibilité : la rampe d'accès de la Mairie aux personnes à mobilité réduite sera réalisé pendant les vacances scolaires d'avril afin d'éviter au maximum la présence d'enfants aux abords du chantier.

- **Annick BOYZON**

- Le goudronnage de l'EuroVélo8 est une bonne chose pour la Commune mais cela a engendré une augmentation des déchets aux abords de la piste (papiers gras ...).

\* \* \*

**Le Maire remercie la Brigade de Gendarmerie pour sa rapidité et son efficacité dans l'enquête relative au décès de Mme SARRON le 31 décembre 2016.**

\* \* \*

Levée de la séance à 19h30